

**8651/22**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 mai 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 mai 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil à l'appui des efforts visant à prévenir et combattre la prolifération  
illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions ainsi  
que leurs incidences dans les Amériques**

E16767

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*